

George PAU-LANGEVIN

Députée de la 15^{ème} circonscription de Paris
Ancienne Ministre



La Lettre de la Députée

SEPTEMBRE
2019



Nous sommes élus pour faire avancer les choses

A la rentrée, comme souvent, les informations surprenantes ou inquiétantes se bousculent. Entre les démêlés judiciaires des élus En Marche, de de Rugy à Ferrand, les palinodies des candidats de la majorité aux élections municipales, l'actualité dans notre pays semble de nature à régaler les journalistes.

Dans les médias, la politique semble une succession de coups de théâtre, d'affrontement de personnalités, de bluff, d'intrigues. Peu à voir avec les journées studieuses et conviviales passées avec les parlementaires du Parti socialiste à Avignon ni avec les longues heures consacrées aux vertigineuses interrogations que suscite le projet de loi sur la bioéthique.

Les échos qui nous parviennent de l'étranger n'ont rien, non plus, d'une série télévisée. La chape de plomb s'étend sur les journalistes et les intellectuels en Turquie. Trump, égal à lui-même, continue sa diplomatie du tweet, les Anglais sont de plus en plus empêtrés dans leur Brexit, ce qui démontre qu'il est plus facile de critiquer l'Europe que de la quitter avec profit.

Le plus préoccupant, c'est l'état de notre environnement alors que plusieurs années après la COP 21 et le traité signé à Paris sous la houlette de Laurent Fabius, les comportements ont toujours autant de mal à changer, notamment quant à la voiture. Or la multiplication des catastrophes comme les ouragans de forte puissance, les canicules ou les incendies devraient nous alerter.

Les questions de répartition des ressources sur la planète, de préservation de biens communs comme les forêts, des bouleversements climatiques, auront des répercussions à court terme sur les populations. Les migrations ont de multiples causes, économiques et politiques, mais les motifs climatiques ne doivent pas être omis.

Si nos exigences morales à gauche nous imposent de traiter les réfugiés ou autres immigrés en respectant leur dignité d'être humains, il nous faut aussi définir et défendre des politiques qui soient comprises par nos concitoyens sous peine de faire le jeu des populismes qui prospèrent en Europe.

Les populations qui nous ont confié des responsabilités, veulent que leur voix soit entendue et leur vie améliorée. Loin de la politique spectacle, à nous de travailler pour dégager des solutions réalistes, justes et innovantes à tous ces maux que nos sociétés doivent affronter.

George Pau-Langevin



**Ensemble,
disons non
à la privatisation des
Aéroports de Paris !**

Nous devons protéger un service public stratégique ! Le Groupe ADP (ex-Aéroports de Paris), est un acteur économique majeur qui représente près de 600 000 emplois directs et indirects soit 2,2% de l'emploi en France et 1,4% du PIB. C'est également la frontière principale de la France, un lieu de haute sécurité traversé chaque année par 100 millions de passagers. Enfin, c'est un domaine foncier de près de 7 000 hectares soit l'équivalent de deux arrondissements parisiens sur lesquels la puissance publique perdra la main en termes d'aménagement du territoire et pour le seul profit des promoteurs immobiliers !

Le gouvernement brade le patrimoine des Français à la puissance privée et réitère le scandale de la privatisation des autoroutes ! Pour la première fois dans l'histoire de notre République, à l'initiative des parlementaires socialistes, 248 parlementaires issus de 12 groupes parlementaires différents ont lancé une procédure de référendum d'initiative partagée, visant à garantir le caractère public des aéroports de Paris.

C'est maintenant aux citoyens de s'exprimer, rejoignez le mouvement, signez pour demander un référendum sur le site du Ministère de l'intérieur !

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr>



Cet automne à l'Assemblée nationale

Je suis membre de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique. La bioéthique vise à définir les limites de l'intervention de la médecine sur le corps humain en garantissant le respect de la dignité de la personne et cherche à éviter toute forme d'exploitation dérivée de la médecine (ex : trafic d'organes). Mesure phare parmi les 32 articles que compte ce texte, l'accès à la PMA, jusqu'ici réservé aux couples hétérosexuels souffrant d'infertilité, pourrait désormais être élargi aux couples de femmes et aux femmes célibataires. Nous allons aussi aborder la reconnaissance anticipée de la filiation. Autre question délicate, celle de la fin de l'anonymat du don de sperme, pratiqué en France depuis 1973. Le projet de loi ouvre également la possibilité pour tout individu de faire prélever et conserver ses gamètes, et ce, plus uniquement pour des raisons médicales comme c'est le cas aujourd'hui. Le projet de loi pourrait permettre d'alléger les demandes d'autorisation de recherches sur les cellules souches embryonnaires. Aujourd'hui, les débats sur la bioéthique portent essentiellement sur le progrès de la science biomédicale et ses applications. Ainsi, les débats délaissent souvent ce qui relève de l'exercice de la médecine au quotidien.

Le projet de réforme de la justice pénale des mineurs a été dévoilé, ouverture de nouveaux centres de détention, accélération des procédures judiciaires,

clarification d'un texte rendu difficilement lisible par des ajouts successifs. Ce projet de loi accuse une réelle méconnaissance du terrain, la réalité c'est la prévention et le travail des éducateurs. Il serait inconscient de se contenter d'améliorer les processus judiciaires pour prévenir la récurrence de la délinquance des mineurs si, dans le même temps, et avec le même esprit, n'étaient pas développées les mesures qui permettent d'éviter que d'autres enfants empruntent un parcours délinquant.

La réforme audiovisuelle se concrétise : elle va acter le regroupement du service public dans une holding (hors Arte et TV5) et une fusion entre le CSA et l'Hado-pi. Les chaînes françaises réclament avec insistance un assouplissement des contraintes réglementaires qu'elles doivent respecter, alors que les plateformes comme Netflix font comme bon leur semble. Enfin, le projet de loi consacrera le changement du mode de désignation des dirigeants de l'audiovisuel public, actuellement nommés par le CSA, et qui seront désormais choisis par les conseils d'administration des entreprises concernées.

Je vous tiendrai au courant des suites de toutes ces « aventures législatives » sur mon site :

<http://www.georgepaulangevin.fr/>

Soirée en hommage à LÉO LAGRANGE

Je fus ravie de présider une soirée en hommage à Léo LAGRANGE en présence de François Hollande.

Léo Lagrange en 1936 fut le représentant d'une France attachée aux valeurs républicaines. Il nous laisse un message toujours d'actualité à un moment où notre jeunesse s'interroge.

Il écrivait, à propos des jeunes : « *Ne traçons pas un seul chemin. Ouvrons-leur toutes les routes.* ». Continuons de nous adresser en ces termes à la jeunesse et aux forces de l'engagement.



Pourquoi j'ai soutenu la proposition de loi contre la haine sur internet



Avec d'autres député(e)s socialistes, j'ai voté pour la proposition de loi pour lutter contre les discours de haine sur internet.

Internet et les réseaux sociaux qui paraissent une promesse de liberté, d'établissement de liens plus faciles entre les hommes, se sont transformés trop souvent en réceptacles de haine, d'insultes et de discours odieux qui sont de plus en plus bannis de l'espace public.

Cette proposition de loi rend plus efficace la législation actuelle en responsabilisant les grands opérateurs et les plateformes, car ce sont bien elles qui rendent possible ce déferlement de messages haineux.

Pourquoi donc ce qui est interdit dans une réunion publique ou un journal serait toléré sur le net ?

Il est expressément prévu par cette loi que « compte tenu de l'intérêt général attaché à la lutte contre l'incitation à la haine raciale, à l'apologie des crimes contre l'humanité, à la haine en raison de l'orientation sexuelle... les opérateurs doivent concourir à la lutte contre la diffusion de ces infractions en mettant en place un bouton de signalement facilement accessible ».

La même loi dispose que l'autorité judiciaire peut prescrire en référé toutes mesures propres à faire cesser un dommage occasionné par ce service en ligne et les opérateurs doivent communiquer à l'autorité judiciaire les données d'identification des personnes auteurs des propos incriminés. Des peines judiciaires sont prévues à l'encontre de ceux qui ne respecteraient pas les

prescriptions de cette loi.

La nouveauté n'est donc pas dans la démarche confiée aux opérateurs, mais dans la volonté d'encadrer et de surveiller plus précisément ce qui se fait, de sanctionner leur inaction ou leur mauvaise volonté par une amende beaucoup plus dissuasive que celle existant précédemment, et d'introduire une régulation centrale confiée au CSA.

Ce que les débats en commission et en séance ont permis et qui répond aux objections formulées, c'est de mieux articuler la phase administrative qui présente un caractère d'urgence, vu la vitesse avec laquelle les messages circulent sur le net, et la phase judiciaire qui a besoin de temps et de sérénité, puisque les preuves devront être conservées pour permettre aux juges d'apprécier et de qualifier pénalement les propos incriminés. À ce titre un parquet spécialisé doit être créé.

Ce qui répond aussi aux préoccupations exprimées ici ou là c'est qu'effectivement une meilleure éducation ou prévention par l'Education Nationale doit s'organiser pour aider les jeunes à être informés et protégés face au cyberharcèlement.

Pour qu'internet demeure un espace d'échanges et de liberté appréciable, il est indispensable d'y encadrer la haine et le mépris, d'y réintroduire des règles de civilité et de respect d'autrui qui constituent la base de notre vivre ensemble. Ce n'est pas acquis, et ce simple texte n'y suffira pas à lui seul, mais il peut y contribuer, et en cela son apport est positif.



Brocante du Quartier Saint Blaise

Le 15 juin, nous avons fêté sous le signe du vivre ensemble et de la bonne humeur les 30 ans de la brocante Saint Blaise qui est une institution bien au-delà du quartier où elle se déroule tous les ans. Comme chaque année, Riton la Manivelle et son orgue de barbarie nous font chanter en chœur ! Son univers c'est Padam, les Mauvais Garçons, la Java Bleue... et Le Temps des cerises.

Modernisation de la distribution de la presse



Photo créée par kstudio / Freepik

Le 23 juillet 2019, nous avons débattu du projet de loi relatif à la modernisation de la distribution de la presse. Ce projet de loi touche à un secteur essentiel à la démocratie puisqu'il s'agit du pluralisme et du libre accès des citoyens à des informations et à des analyses diversifiées.

La liberté de la presse est le fruit de conquêtes successives qui se confondent souvent avec l'histoire de notre démocratie. Au sortir de la guerre et de l'Occupation, la fameuse loi Bichet a instauré des mesures fortes concernant les moyens matériels, d'impression et de distribution et pour assurer l'équité de l'accès au service. Malgré cet environnement favorable, le secteur est aujourd'hui en difficulté.

Aujourd'hui, les mutations en cours, des habitudes des consommateurs, la diminution des ventes au numéro et la progression de la presse numérique rendent nécessaire l'émergence d'un modèle plus efficace du point de vue de la logique commerciale.

Le projet de loi prévoit d'ouvrir le marché à la concurrence au plus tard le 1er janvier 2023. Presstalis se partage aujourd'hui le secteur avec les Messageries

lyonnaises de presse. Un amendement a limité à 20% le nombre de parts pouvant être détenues par un actionnaire extracommunautaire, de type Amazon, dans une société de distribution de presse, pour se garantir contre une influence étrangère trop importante.

L'Arcep, gendarme des télécoms, deviendra le seul régulateur à la place des deux organes actuels (CSMP et ARDP), y compris pour la partie numérique dont les kiosques (ePresse, LeKiosk, etc.)

Afin de limiter les invendus, le texte prévoit aussi de donner aux marchands de journaux une marge de manœuvre, négociée avec la filière, pour la vente des titres hors ceux de la presse d'information politique et générale.

Le texte permet des avancées utiles et offre de solides garanties pour préserver le pluralisme, mais ne peut pas résoudre le problème de fond posé par l'effondrement des ventes papier et la multitude des intérêts contradictoires en présence.



Fête de la Petite Ceinture dans le 20ème

Pour fêter l'ouverture de quatre nouveaux tronçons de la Petite Ceinture, de nombreuses animations furent proposées le samedi 31 août. Dans le 20ème arrondissement, la Fête de la Petite Ceinture s'est concentrée sur le tronçon du 5 au 18, rue de la Mare. De nombreuses animations ont renforcé l'ambiance festive. Destinées aux petits, mais aussi aux plus grands, elles invitent à vivre pleinement ce nouvel espace vert. Au total, depuis 2016, près de 8 km d'espace vert autour de la capitale sont accessibles aux Parisiens. Un véritable bol d'air et de calme! C'est un programme ambitieux pour l'environnement et le cadre de vie.

ME CONTACTER

SANS RENDEZ-VOUS

Les Mardis de 14h00 à 16h00
Les Jeudis de 10h00 à 13h00

Au 8, rue de la cour des noues 75020 Paris

Merci de bien vouloir vous présenter à la permanence au moins 15 min avant la fermeture.

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Madame PAU-LANGEVIN recevra les vendredis matins

Pour obtenir un rendez-vous, nous vous invitons à formuler votre demande motivée impérativement soit :

- par mail (georgepaulangevin@gmail.com)
- par courrier (8, rue de la cour des noues 75020 Paris)

Ne pas oublier d'y transmettre vos coordonnées

 georgepaulangevin@gmail.com

 www.georgepaulangevin.fr

 [@Pau_Langevin](https://twitter.com/Pau_Langevin)

 [georgepaulange20](https://www.facebook.com/georgepaulange20)